

LES CALES A POINTUS DE LA VERNE ET DE FABRÉGAS UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL, SAUVEGARDÉ ET TOUJOURS UTILISÉ

Les anses de Fabrégas et de la Verne, ouvertes à la pleine mer sur la partie occidentale de la péninsule de Sicié, sont exposées à la houle et au vent d'Est venus du large.

Cette côte n'offre aux bateaux qu'un abri précaire sur deux plages, l'une de sable noir (Fabrégas), l'autre de galets (la Verne) toutes deux encadrées par des falaises rouges.

Pour être plus proche des zones de pêche

Les cales ont été créées vers le début du XX^e siècle par les pêcheurs de la Seyne, Toulon et Saint Elme. Les moyens de propulsion de leurs embarcations se résumant alors à la rame et parfois à la voile, il leur était primordial de rester près des zones de pêche durant la belle saison.

Jusqu'en 1935, les pêcheurs se contentaient de haler leurs bateaux sur les plages grâce à des treuils à main et à quelques rondins de bois. Leurs prises journalières étaient transportées sur des charrettes et vendues par leurs épouses sur les marchés.

Des cabanons sommaires prenaient petit à petit place à proximité de ces rivages.



Illustration N° 1 : Bateaux de pêche hâlés sur la plage de la Verne avant 1935



Illustration N° 2 : Pointu sur cale à la Verne

Construites pour défier les flots

Les *largades* d'Est ont conduit à la création des cales dans les rochers. De longs chemins de bois permettaient ainsi de tirer les embarcations hors de portée de la houle.

La remontée des bateaux, qui se faisait encore grâce à une manivelle, a été bientôt simplifiée par un petit moteur fixé au sommet des ces édifices.

A partir de 1946, l'avènement des bateaux à moteur permet une autre utilisation des cales. Les pêcheurs ont alors la possibilité de rentrer tous les soirs à leur port d'attache. Elles ont été récupérées par les propriétaires riverains qui disposent ainsi d'une mise à l'eau de proximité.



Illustration N °3 : Pointu sur sa cale de halage à Fabrégas



Illustration N °4 : Les cales de la Verne et Fabrégas

Des appontements

Deux embarcadères, à vocation d'amarrage provisoire, sont des initiatives privées, avec l'aval des autorités. Celui de la Verne, construit en 1965, a été détruit en 2000, sa structure étant devenue dangereuse pour les promeneurs. Le second, à Fabrégas est toujours utilisé par les plaisanciers.

A l'Ouest, un troisième quai, construit à la pointe du Cap Sicié par les autorités maritimes pour desservir le phare et les installations militaires est toujours en service.

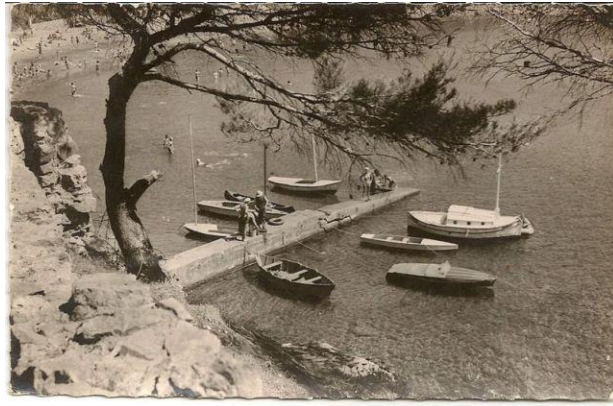


Illustration N° 5 : L'appontement de Fabrégas



Illustration N° 6 : Le quai du Cap Sicié

Un héritage à préserver

Les cales à bateaux de la Verne représentent un patrimoine maritime unique sur nos rivages. Grâce à l'Association des Pescadous de la Verne et de Fabrégas, aux possesseurs de pointus et aux autorités de tutelle elles continueront de valoriser notre littoral.



Illustration N° 7 : Les cales et les cabanons de La Verne